

NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT INTERDITE.

Brookfield annonce le succès de l'offre publique d'achat obligatoire sur Neoen, qui sera suivie d'un retrait obligatoire

TORONTO ET PARIS, 19 mars 2025 - Brookfield Renewable Holdings, le véhicule créé par Brookfield Asset Management en vue de l'acquisition de Neoen, et les membres du concert¹ annoncent le succès de l'offre publique d'achat simplifiée obligatoire en numéraire (l'« **Offre** ») portant sur la totalité des actions de Neoen (code ISIN : FR0011675362, Mnémonique : NEOEN) et des obligations convertibles émises par Neoen en 2020 (code ISIN : FR0013515707) (les « **OCEANES 2020** ») et en 2022 (code ISIN : FR001400CMS2) (les « **OCEANES 2022** » et, avec les OCEANES 2020, les « **OCEANES** ») qu'ils ne détenaient pas jusqu'à présent.

A l'issue de la période d'Offre, qui s'est déroulée du 13 février au 13 mars 2025, Brookfield Renewable Holdings détiendra seul et de concert, à l'issue du règlement-livraison de l'Offre, 158 568 130 actions² - représentant une détention totale cumulée de 97,73 % du capital social et des droits de vote théoriques de Neoen³ - ainsi que 902 796 OCEANES 2020, représentant 100 % des OCEANES 2020 restantes en circulation et 610 OCEANES 2022, représentant 95,76 % des OCEANES 2022 restantes en circulation⁴.

Les conditions de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire sur les actions et les OCEANES 2022⁵ de Neoen étant réunies, et conformément à l'intention exprimée dans la note d'information, Brookfield Renewable Holdings demandera à l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») d'initier la procédure de retrait obligatoire sur les actions et les OCEANES 2022 restantes à leur prix d'Offre respectif, net de frais et commissions, à savoir : 39,85 euros par action et 103 562,50 euros (ex-coupon⁶) par OCEANE 2022.

Xavier Barbaro, président - directeur général de Neoen, a déclaré : « *Nous souhaitons exprimer notre sincère gratitude à tous nos actionnaires pour leur confiance et leur soutien. Le succès de cette offre est un nouveau jalon dans l'histoire de notre société : avec notre nouvelle structure actionnariale, Neoen s'affirme plus que jamais comme un leader de son secteur.* »

¹ Brookfield Asset Management, Brookfield Corporation (et leurs affiliés respectifs), et Aranda Investments Pte Ltd (contrôlé par Temasek), M. Xavier Barbaro (directement et indirectement par l'intermédiaire de Cartusia, Equinox, Kampen, Hilaris et Palancia), et M. Romain Desrousseaux (directement et indirectement par l'intermédiaire de Planpincieux) agissent de concert à l'égard de Neoen par l'intermédiaire de Brookfield Renewable Holdings.

² En ce compris 9 253 018 actions attribuées au profit de Brookfield Renewable Holdings après la conversion effective le 11 mars 2025 de 2 776 857 OCEANES 2020 et de 2 363 OCEANES 2022.

³ Incluant l'auto-détention et sur la base du capital social de Neoen au 10 mars 2025, comprenant 162 245 065 actions représentant le même nombre de droits de vote théoriques.

⁴ Cf. avis AMF 225C0518 en date du 19 mars 2025.

⁵ Dans la mesure où 100 % des OCEANES 2020 en circulation ont été apportées à l'Offre, les OCEANES 2020 ne seront pas visées par le retrait obligatoire et feront l'objet d'une demande de radiation d'Euronext Access.

⁶ Le montant du prix de l'Offre par OCEANE 2022 est de 103 562,50 euros à la suite du détachement du coupon de 1 437,50 euros le 12 mars 2025.

NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT INTERDITE.

Ignacio Paz-Ares, Managing Partner et Deputy Chief Investment Officer du groupe Énergie renouvelable et Transition de Brookfield, a ajouté : « *Nous sommes ravis d'annoncer la réussite de cette transaction emblématique. Nous restons déterminés à faire progresser les investissements dans le secteur des énergies renouvelables et nous réjouissons de travailler avec l'équipe de Neoen pour accélérer la croissance de l'entreprise.* »

L'avis de résultat publié par l'AMF le 19 mars 2025 est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Le règlement-livraison de l'Offre est prévu pour le 24 mars 2025.

La cotation des actions et des OCEANes de Neoen a été suspendue dans l'attente de la mise en œuvre de la procédure de retrait obligatoire.

Toute la documentation relative à l'offre est disponible sur les sites Internet de Neoen (www.neoen.com), de Brookfield Renewable Holdings (www.neoen-offer-brookfield.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Contact :*Neoen*

Service Relations Investisseurs
ir@neoen.com

Fabrice Baron (Médias)
+33 6 14 08 29 81
fabrice.baron@omnicomprgroup.com

Brookfield

John Hamlin (Médias)
+44 204 557 4334
john.hamlin@brookfield.com

Alex Jackson (Investisseurs)
+1 416 649 8196
alexander.jackson@brookfield.com

Aurélia de Lapeyrouse

+33 6 21 06 40 33
adelapeyrouse@brunswickgroup.com

Neoen

Fondée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable au monde, avec une expertise dans la production d'électricité - solaire et éolienne terrestre - et le stockage d'énergie par batterie. Neoen joue un rôle actif dans l'accélération de la transition énergétique des pays où elle opère en fournissant une énergie locale, propre et à un prix compétitif. Neoen est une entreprise à forte croissance : sa capacité en exploitation ou en cours de construction a quadruplé au cours des six dernières années et s'élève aujourd'hui à 8,9 GW, avec l'ambition d'atteindre 10 GW au cours de l'année 2025.

Neoen exploite près de 200 actifs sur quatre continents. Ses projets emblématiques sont le Western Downs Green Power Hub en Australie, composé du plus grand parc solaire du pays (460 MWp) et de la Western Downs Battery (212 MW / 424 MWh) ; la Collie Battery (219 MW / 877 MWh),

NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT INTERDITE.

l'un des systèmes de stockage à grande échelle les plus puissants du monde ; le parc solaire le plus puissant de France (300 MWp) à Cestas ; et le plus grand parc éolien de Finlande (404 MW) à Mutkalampi.

Neoen est cotée sur le compartiment A du marché Euronext à Paris (code ISIN : FR0011675362, Ticker : NEOEN). Depuis le 27 décembre 2024, Neoen est détenue majoritairement par Brookfield Renewable Holdings, qui a déposé en janvier 2025 une offre publique d'achat simplifiée en numéraire sur les actions et OCEANes restantes de Neoen.

Pour plus d'informations : www.neoen.com

À propos de Brookfield Asset Management et Brookfield Renewable

Brookfield Asset Management Ltd. (NYSE : BAM, TSX : BAM) est un gestionnaire d'actifs alternatifs mondial de premier plan, dont le siège social est situé à New York, et qui gère plus de 1 000 milliards de dollars d'actifs dans les domaines de l'énergie renouvelable et de la transition, de l'infrastructure, du private equity, de l'immobilier et du crédit. Nous investissons le capital de nos clients sur le long terme en nous concentrant sur les actifs réels et les entreprises de services essentiels qui forment l'épine dorsale de l'économie mondiale. Nous proposons une gamme de produits d'investissement alternatifs à des investisseurs du monde entier, notamment des fonds de pension publics et privés, des fonds de dotation et des fondations, des fonds souverains, des institutions financières, des compagnies d'assurance et des investisseurs privés. Nous nous appuyons sur l'héritage de Brookfield en tant que propriétaire et exploitant pour investir dans la valeur et générer des rendements élevés pour nos clients, quels que soient les cycles économiques.

Brookfield Renewable exploite l'une des plus grandes plateformes cotées en bourse au monde pour l'énergie renouvelable et les solutions durables. Notre portefeuille d'énergie renouvelable se compose d'installations hydroélectriques, éoliennes, solaires et de stockage, et nos actifs de solutions durables comprennent notre investissement dans une entreprise mondiale de services nucléaires de premier plan et un portefeuille d'investissements dans le captage et le stockage du carbone, mais aussi dans le gaz naturel renouvelable agricole, le recyclage de matériaux et la fabrication d'eFuels, entre autres.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué concerne l'offre publique d'achat simplifiée obligatoire en numéraire déposée par Brookfield Renewable Holdings sur les actions et les obligations convertibles en actions (OCEANes) de Neoen, approuvée par l'*Autorité des marchés financiers* (l'« **AMF** ») le 11 février 2025 (l'« **Offre** »).

L'Offre n'a pas été faite dans une juridiction où elle ne serait pas autorisée par la loi applicable.

NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT INTERDITE.

L'Offre n'a fait l'objet d'aucune demande d'enregistrement ou demande de visa auprès d'une autorité de contrôle des marchés financiers autre que l'AMF et aucune démarche ne sera effectuée en ce sens.

Aucun document relatif à l'Offre ne constitue une offre de vendre ou d'acquérir des instruments financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation serait illégale, ne pourrait valablement être faite, ou nécessiterait la publication d'un prospectus ou l'accomplissement de toute autre formalité en vertu du droit financier local.

L'Offre a été ouverte aux Etats-Unis d'Amérique conformément à la Section 14(e) du U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (le « **U.S. Exchange Act** »), aux règles et règlements promulgués en vertu de celui-ci, y compris le Règlement 14E après application des dispenses prévues par la Règle 14d-1(d) de l'U.S. Exchange Act (« Tier II Exemption ») et aux exigences du droit français.